

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DE VAUCLUSE

Mairie d'AVIGNON

DIRECTION DES AFFAIRES
JURIDIQUES ET DES ASSEMBLEES

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance publique du : 28 SEPTEMBRE
2024

ETAIENT PRESENT(E)S :

Mme Cécile HELLE, M. Claude NAHOUM, Mme Catherine GAY, M. Paul-Roger GONTARD, M. Fabrice TOCABENS, Mme Zinèbe HADDAOUI, M. David FOURNIER, Mme Laurence LEFEVRE, M. Claude TUMMINO, Mme Frédérique CORCORAL, Mme Isabelle LABROT, M. Julien DE BENITO, Mme Amy MAZARI ALLEL, M. Jean-Marc BLUY, Mme Nathalie GAILLARDET, M. Eric DESHAYES, Mme Isabelle PORTEFAIX, M. Kader BELHADJ, Mme Martine CLAVEL, M. Marc SIMELIERE, Mme Anne-Catherine LEPAGE, Mme Anne GAGNIARD, M. Joël PEYRE, M. Loïc QUENNESSON, M. Cyril BEYNET, Mme Marie-Anne BERTRAND, M. Arnaud PETITBOULANGER, Mme Sylvie MAZZITELLI, M. Bernard HOKMAYAN, Mme Françoise LICHIERE, M. Christian ROCCI, Mme Laurence ABEL RODET, Mme Kamila BOUHASSANE, Mme Annick WALDER, Mme Anne-Sophie RIGAULT, Mme Ghislaine PERSIA, M. Arnaud RENOUARD, Mme Carole MONTAGNAC, M. Jean-Pierre CERVANTES, Mme Annie ROSENBLATT, M. Mouloud REZOUALI, Mme Christine LAGRANGE, M. Michel BISSIERE, Mme Florence ROCHELEMAGNE

ETAIENT REPRESENTE(E)S :

Mme Laure MINSSEN par M. Paul-Roger GONTARD
M. Sébastien GIORGIS par M. Marc SIMELIERE
Mme Joanne TEXTORIS par M. Christian ROCCI
M. Bernard AUTHEMAN par M. Claude NAHOUM
M. Thierry VALLEJOS par Mme Marie-Anne BERTRAND
M. Stéphane PRZYBYSZEWSKI par Mme Carole MONTAGNAC
M. Paul RUAT par Mme Anne-Sophie RIGAULT
Mme Martine BAREL par Mme Ghislaine PERSIA
Mme Murielle MAGDELEINE par M. Arnaud RENOUARD

AR préfecture : 084-218400075-20240928-lmc1X010001a500-DE

Date de télétransmission : 02-10-2024

Date de réception en préfecture : 2 OCTOBRE 2024

AVIGNON

Ville d'exception

CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2024

25

JEUNESSE : Financement de projets portés par les accueils jeunes des centres sociaux et à destination des jeunes âgés de 16 à 25 ans.

M. NAHOUM

Mes chères Collègues, mes chers Collègues,

En 2018, date du dernier recensement INSEE, 9 104 jeunes entre 18 et 24 ans vivent à Avignon, soit un dixième de la population totale de la Ville. Le chômage touche 21,7% de ces jeunes soit près de 3 points de plus que l'indice observé sur le territoire du Grand Avignon et 7 de plus que celui observé sur la France métropolitaine. Les politiques municipales à destination de la jeunesse sont donc un levier essentiel de professionnalisation, d'insertion et de lien social, mais aussi d'amélioration des conditions de vie, à l'échelle du quartier comme à celle de la ville entière.

Depuis 2014, de nombreuses actions à destination notamment des jeunes avignonnais ont été réalisées : pass Culture, gratuité des musées et des bibliothèques, implantation de grands équipements dans les quartiers prioritaires, comme la Plaine des sports, amélioration et rénovation des équipements de proximité, comme les piscines ou les gymnases, création d'espaces sportifs ou de loisirs, événements culturels ciblés, comme le Festival de la bande dessinée, Journée d'Accueil des étudiants, etc...

Cette politique municipale de l'offre d'activités et de loisirs permet aux jeunes avignonnais de s'approprier leur quartier et leur ville. La Ville d'Avignon souhaite désormais aller plus loin, notamment pour les jeunes habitant les quartiers prioritaires, en proposant aux centres sociaux de développer l'aller-vers et l'accueil adapté des jeunes. Les centres sociaux possèdent en effet une connaissance fine de leur territoire et peuvent mettre en place des actions ciblées, adaptables aux évolutions de situation.

La Ville propose donc à chaque centre social du territoire de participer au financement d'actions identifiées et facilement réalisables en direction des jeunes de 16 à 25 ans. Ce financement fera l'objet, dès le début de l'année 2025, d'un bilan partagé, à la fois qualitatif et quantitatif, afin d'être toujours au plus proche des besoins identifiés et de s'assurer de l'efficacité de l'action.

Après le renouvellement des conventions d'objectifs des centres sociaux permettant le financement structurel de ces équipements, la Ville entend marquer son soutien sur des projets qui s'inscrivent dans les axes de développement suivants :

- Le renforcement des accompagnements individuels
- L'ouverture sur des horaires décalés
- L'innovation (expérimentation d'une action spécifique)
- Insertion / Emploi / Chantier

Les centres sociaux ayant déposé un projet construit répondant à un des axes de développement proposé et avec des objectifs précis et quantifiés bénéficient d'une subvention de 10 000 € pour le dernier trimestre 2024. Sont concernés la MPT Monfleury, l'ESC Croix des Oiseaux, le Centre social la Fenêtre, l'Association Sport Loisirs Culturel d'Orel, le CSC L'Espelido et le CSC L'Espace Pluriel.

Les modalités de versement des subventions, proposées ci-dessus, sont précisées dans les avenants aux conventions d'objectifs joints à la présente délibération.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu les alinéas 3,4 et 5 de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et son décret d'application n°2001-495 du 6 juin 2001,

Vu la délibération n°27 du Conseil Municipal du 24 février 2024 portant approbation des conventions d'objectifs passées entre la Ville d'Avignon et les centres sociaux,

Considérant l'avis favorable de la ou des :

Commission Ville éducative, culturelle, solidaire, sportive et fraternelle

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- **ACCORDE** au titre de l'exercice 2024, les subventions proposées, soit un total de 60 000 €;
- **IMPUTE** ces dépenses au chapitre 65 du budget principal;
- **AUTORISE** Madame le Maire ou l'élu (e) délégué (e) à signer la convention et tous les documents à intervenir.

ADOpte



Le Maire
Mme Cécile HELLE

Le Secrétaire de Séance
Mme Marie-Anne BERTRAND

PARVENU A LA PREFECTURE LE 2 OCTOBRE 2024

ACTE PUBLIE LE 04 OCT. 2024